



Citoyenneté et
Immigration Canada

Citizenship and
Immigration Canada



Citoyenneté et Immigration Canada

Systeme Entrée express

Information pour les travailleurs
étrangers qualifiés



Canada 



Contexte

ENTRÉE EXPRESS EXPRESS ENTRY



En janvier 2015, les travailleurs étrangers qualifiés pourront se prévaloir d'Entrée express. Ce **nouveau système de gestion électronique des demandes** s'appliquera aux principaux programmes d'immigration économique du Canada, à savoir :

- le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF);
- le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) (PTMSF);
- la catégorie de l'expérience canadienne (CEC);
- une partie des programmes des candidats des provinces (PCP).





Contexte (suite)

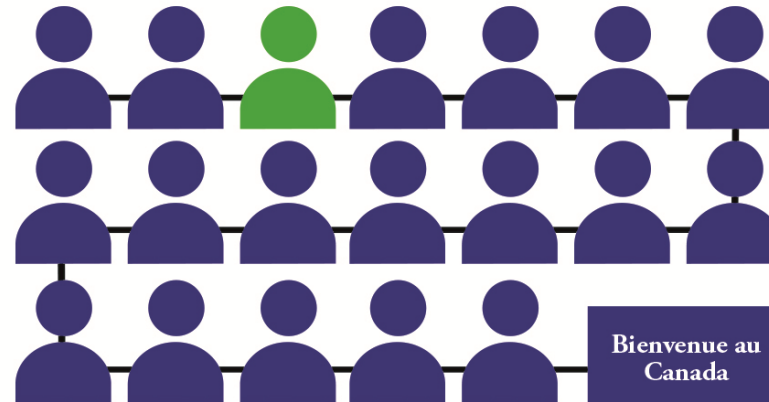
- Le système Entrée express **n'est pas** un nouveau programme d'immigration; il s'agit d'une nouvelle façon de gérer les demandes d'immigration économique en ligne pour Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).
- Pour les travailleurs étrangers qualifiés éventuels, l'Entrée express accélérera les délais de traitement.
- L'Entrée express permettra aussi aux candidats de trouver plus facilement un emploi avant leur arrivée au pays, en facilitant les jumelages avec des employeurs canadiens*.

*Les candidats qui ont un profil sur Guichet emplois seront jumelés à des employeurs qui, dans la plupart des cas, ont déployé en vain des efforts considérables pour trouver des citoyens canadiens ou des résidents permanents afin de pourvoir leurs postes vacants.





Transition de l'ancien système...



- Les demandes sont traitées dans l'ordre de leur réception.
- Les demandes de résidence permanente sont traitées en moyenne dans un délai de 12 à 14 mois ou plus.



... au nouveau système Entrée express



- Les candidats les plus susceptibles de réussir au Canada, plutôt que les premiers de la file, recevront une invitation à présenter une demande (IPD) de résidence permanente.
- Les candidats d'Entrée express bénéficieront de délais de traitement de six mois ou moins.*



Grâce à Entrée express...

- Les provinces et les territoires pourront avoir recours au bassin d'Entrée express pour trouver des candidats à leurs programmes des candidats des provinces.
- Les employeurs canadiens joueront un rôle plus important et plus direct dans l'immigration économique. Les candidats faisant partie du bassin d'Entrée express pourront accroître leurs chances d'être invités à présenter une demande en faisant leur propre promotion directement auprès des employeurs.
- Le nouveau Guichet emplois amélioré du gouvernement du Canada facilitera le jumelage des candidats d'Entrée express aux employeurs canadiens*, accélérant ainsi l'intégration économique des immigrants dès leur arrivée au Canada.



Le nouveau processus de demande en deux étapes

ÉTAPE 1



ÉTAPE 2



Étape 1 : Profil d'Entrée express en ligne

Créer un profil

ENTRÉE EXPRESS
EXPRESS ENTRY

- Les candidats potentiels expriment leur intérêt à venir au Canada en créant un profil d'Entrée express en ligne et en fournissant des renseignements concernant leurs compétences, leur expérience de travail, leurs compétences linguistiques et leur scolarité ainsi que d'autres détails.
- Pour être admissibles au bassin d'Entrée express, les candidats potentiels doivent respecter les critères d'admissibilité d'au moins UN des trois programmes fédéraux d'immigration économique suivants :
 1. [le Programme des travailleurs qualifiés \(fédéral\) \(PTQF\)](#);
 2. [le Programme des travailleurs de métiers spécialisés \(fédéral\) \(PTMSF\)](#);
 3. [la catégorie de l'expérience canadienne \(CEC\)](#).



Étape 1 (suite) : Inscription au Guichet emplois et autopromotion

Inscription à

**et autopromotion
auprès des employeurs**

- Les candidats devront s'inscrire au Guichet emplois s'ils n'ont pas déjà reçu une offre d'emploi au Canada ou s'ils n'ont pas été désignés par une province ou un territoire.
- Les candidats devront également faire leur propre promotion et signaler qu'ils sont dans le bassin d'Entrée express aux employeurs et aux recruteurs, ainsi que sur les tableaux d'affichage d'emplois du secteur privé.

Étape 1 (suite) : Bassin d'Entrée express



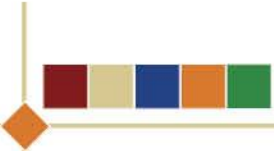
- On attribuera une note aux candidats pour déterminer leur rang dans le bassin à l'aide du système de classement global, qui tiendra compte des **compétences, de l'expérience de travail, des compétences linguistiques, de la scolarité et d'autres facteurs** reconnus comme indicateurs de la réussite économique des immigrants après leur arrivée au Canada.
- Pendant qu'ils font partie du bassin, les candidats devront mettre à jour les renseignements de leur profil pour rendre compte de changements de statut, p. ex., les compétences linguistiques, la scolarité, la composition de la famille, etc.

Étape 2 : Invitation à présenter une demande (IPD)



- Un candidat d'Entrée express peut recevoir une invitation à présenter une demande s'il :
 - un employeur canadien lui a fait une offre d'emploi valide (emploi qui doit faire l'objet d'une étude d'impact sur le marché du travail en vigueur à ce moment-là);
 - est désigné par une province ou un territoire;
 - figure parmi les mieux classés dans le bassin d'Entrée express en fonction de ses compétences, de sa scolarité et de son expérience.





Étape 2 (suite) : Invitation à présenter une demande

- Les candidats qui reçoivent une invitation à présenter une demande disposeront de 60 jours pour présenter une demande de résidence permanente **en ligne** au titre de l'un des programmes suivants :
 - le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF);
 - le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) (PTMSF);
 - la catégorie de l'expérience canadienne (CEC);
 - une partie du Programme des candidats des provinces (PCP).
- CIC traitera la majorité des demandes complètes reçues dans un délai de six mois ou moins.*





Provinces et territoires = Partenaires clés

- Les candidats potentiels peuvent être admissibles à la désignation par une province ou un territoire dans le cadre d'Entrée express.
- Les provinces et les territoires pourront désigner des candidats qui répondent à leurs besoins régionaux en matière de marché du travail.
- Lorsqu'un candidat d'Entrée express est désigné dans le cadre d'un programme des candidats des provinces, il sera invité à présenter une demande de résidence permanente.





Aspects importants à souligner

- Les candidats potentiels ne sont pas obligés de retenir les services d'un représentant en immigration pour participer à Entrée express.
- Les candidats doivent déclarer leurs résultats de l'examen des compétences linguistiques et l'évaluation de leurs diplômes d'études dans leur profil d'Entrée express (s'ils ont obtenu leurs diplômes à l'étranger et souhaitent obtenir des points comptant pour la note qui déterminera leur rang dans le bassin d'Entrée express).
- Les profils d'Entrée express seront valides pendant une année. Les candidats qui n'auront pas reçu une invitation à présenter une demande de résidence permanente après 12 mois pourront soumettre à nouveau leur profil, et leur candidature sera remise dans le bassin s'ils répondent toujours aux critères.





Prochaines étapes

- Le système Entrée express sera lancé en janvier 2015.
 - À ce moment-là, les candidats d'Entrée express auront accès au Guichet emplois modernisé.
- CIC continuera de mobiliser les intervenants et les employeurs canadiens afin d'obtenir leur rétroaction sur le système en vue de l'amélioration continue de celui-ci.

